

209C0861
FR0000064305-FS0356

15 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE

(Euronext Paris)

Par courrier du 12 juin 2009, la société anonyme Foncière des Régions (1) (46 avenue Foch, 57000 Metz) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juin 2009, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE et détenir 77 151 899 actions FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE représentant autant de droits de vote, soit 67,09% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par Foncière des Régions à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la société FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE, décidée par le gérant en date du 5 mai 2009, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 7 avril 2009 (3).

(1) Le concert composé des sociétés Batipart (16,45%) et Delfin (21,61%) détient 38,06% du capital de la société Foncière des Régions.

(2) Sur la base d'un capital composé de 115 003 995 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le n° 09-136 en date du 13 mai 2009.